



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Révision de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de la loque américaine

*Comité d'experts apicole du CNOPSAV, Paris, le 21/02/2019*

# Contexte

## Réglementation UE:

La loque américaine est classée en D + E pour les espèces du genre Apis (règlement d'exécution (UE) 2018/1882)

*«maladie de catégorie D»: une maladie répertoriée à l'égard de laquelle des mesures s'imposent en vue d'en empêcher la propagation en cas d'entrée dans l'Union ou de mouvements entre les États membres,*

*«maladie de catégorie E»: une maladie répertoriée à l'égard de laquelle une surveillance est nécessaire au sein de l'Union.*

→ *Les dispositions réglementaires seront précisées dans un acte d'exécution*

→ *La Commission européenne a indiqué envisager la réunion d'un groupe de travail au second semestre 2019*

# Contexte

## Réglementation Nationale :

*Paenibacillus larvae* (loque américaine) est un danger sanitaire de première catégorie pour l'Abeille domestique (arrêté du 29 juillet 2013)

→ Déclaration obligatoire de tout cas suspect à la DDecPP

## Données de surveillance :

### • Résultats de surveillance événementielle :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'APDI enregistrés concernant la loque américaine	95	121	97	64	79	56	113	68

### • Étude Resabeille (surveillance programmée) :

En automne 2012, plus de 10 % des ruchers visités atteints par la loque américaine

# Modalités de révision de la stratégie nationale

- Le bureau de la santé animale de la DGAI va accueillir une stagiaire vétérinaire de l'ENSV (École nationale des services vétérinaires), diplômée du DIE « apiculture-pathologie apicole », du 23 avril au 26 juillet 2019 :

→ **Thème de stage : 'Evolution de la stratégie nationale de prévention, surveillance et lutte contre la loque américaine'**

*La stratégie nationale existante pour ce danger sanitaire de première catégorie n'est pas efficiente. Après avoir identifié les principales raisons qui contribuent à la moindre efficacité de la stratégie actuelle, faire des propositions d'évolution de la stratégie nationale, tant sur le plan technique que réglementaire, au vu notamment des orientations prévues par la loi de santé animale (réglementation communautaire) et des expériences réussies d'autres Etats membres.*

# Modalités de révision de la stratégie nationale

## Travaux prévus durant le stage:

- Revue bibliographique, dont recueil d'informations concernant les expériences réussies dans d'autres pays
- Revue réglementaire
- Entretiens avec parties prenantes / experts
- Propositions d'évolutions de la stratégie nationale

=> Présentation des travaux lors du comité d'experts apicole du CNOPSAV du second semestre 2019